

FC GARAZI : VŒU N° 1

Demande d'une indemnité compensatrice de formation pour toute demande de mutation pour les joueurs de U12 à U18. (Hors accord réciproque)

Afin de protéger les clubs formateurs, et leurs effectifs, proposition d'une indemnité compensatrice de formation (forfait de 500 € pour un U12 ou U13, forfait de 750 € pour un U14 ou U15, forfait de 1000 € pour un U16, U17 ou U18) par un club « démarcheur » qui ne passe pas par les canaux réglementaires* ou qui n'a pas l'accord du club formateur du licencié.

**** Rappel des canaux réglementaires au district (ou mise en place si cette procédure n'est plus d'actualité) :***

- ***1° - Demande (par mail officiel) de prise de contact avec les représentants légaux du joueur, au club du jeune licencié.***

- ***2° - Accord pour une prise de contact directement avec les représentants légaux, donné par le club hôte du licencié par mail officiel dans les 5 jours.***

Ce vœu a pour but de limiter des mutations sauvages effectués par certains clubs, quitte à détruire des effectifs en place dans des plus petits clubs formateurs, dans leur propre intérêt à se constituer des équipes d'élite.

Dans le cas contraire, que les clubs formateurs soient indemnisés à leur juste valeur. (Le montant évolue en avançant dans les catégories, car les effectifs sont + réduits en avançant en âge et donc le risque de faire disparaître une équipe, plus grand...)

Décision Comité de Direction du 17 août 2022 : vœu rejeté, interdiction réglementaire, ne sera pas présenté à l'assemblée générale du 3 septembre 2022.

FC GARAZI : VŒU N° 2

Souhait de mettre en place, d'une façon officielle ou officieuse, une coupe ou un tournoi foot loisirs MIXTE.

Permettre à des licenciées féminines qui n'ont pas l'occasion de pouvoir jouer à 11, de formaliser sur des matchs (coupe ou tournoi) des entrainements effectués ensemble.

Décision Comité de Direction du 17 août 2022 : demande non conforme aux dispositions de l'article 155.1 des règlements généraux (mixité autorisée jusqu'aux U16F). Toutefois, le président du club est invité à le présenter en assemblée générale le 3 septembre 2022.